

Stabilisation des effectifs dans la fonction publique territoriale en 2015

Le nombre d'agents de la fonction publique territoriale a augmenté de 0,1 % entre fin 2014 et fin 2015. Hors contrats aidés, les effectifs baissent de 0,3 %. Ce chiffre est de - 1,3 % dans les organismes communaux, contre + 3,7 % dans les organismes intercommunaux. Cette diminution concerne principalement les contractuels (- 2,3 %).

Au 31 décembre 2015, les collectivités locales emploient 1,98 million d'agents (figure 1). Cela correspond à une hausse des effectifs de 0,1 % en un an, après + 1,5 % entre 2013 et 2014. Hors contrats aidés, l'évolution des effectifs de la fonction publique territoriale (FPT) est de - 0,3 % entre 2014 et 2015, après + 0,8 % entre 2013 et 2014. À l'inverse, les effectifs de

la fonction publique d'État et de la fonction publique hospitalière progressent de 0,2 % en 2015 (hors emplois aidés).

Si on comptabilise les effectifs moyens sur l'année et qu'on tient compte du temps de travail, les effectifs en équivalent temps plein augmentent de 0,6 %. Hors contrats aidés, ils sont stables.

Figure 1 : évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale selon le type de collectivités

	Effectifs 2013	Effectifs 2014	Effectifs 2015	Evolution 2013-2014	Evolution 2014-2015 (****)
	en milliers			en %	
Organismes communaux	1 160,6	1 168,1	1 152,7	0,6	-1,3
Communes	1 028,3	1 034,8	1 021,9	0,6	-1,3
Etablissements communaux	132,3	133,3	130,8	0,7	-1,9
Organismes intercommunaux	266,9	274,1	279,1	2,7	3,7
EPCI (*) à fiscalité propre	200,3	208,4	212,8	4,0	4,6
Autres groupements intercommunaux sans fiscalité propre	66,6	65,8	66,3	-1,3	0,9
Organismes départementaux	361,9	362,6	367,4	0,2	0,0
Départements, y compris métropole de Lyon en 2015	295,3	295,3	300,4	0,0	0,0
Etablissements publics départementaux (**)	66,5	67,3	67,0	1,1	-0,3
Régions	81,2	81,5	81,9	0,4	0,5
Autres (***)	8,2	8,4	8,2	1,6	-1,8
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés (1)	1 878,7	1 894,7	1 889,3	0,8	-0,3
Bénéficiaires de contrats aidés (2)	72,6	86,8	94,9	19,5	9,4
Ensemble (1) + (2)	1 951,3	1 981,5	1 984,2	1,5	0,1

(*) Établissements publics de coopération intercommunale.

(**) Centres de gestion, services départementaux d'incendie et de secours, etc.

(***) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

(****) La métropole de Lyon a été créée au 1^{er} janvier 2015. Elle reprend les compétences de la communauté urbaine (CU) de Lyon et exerce de plus sur son territoire les compétences d'un conseil départemental. Les évolutions 2014-2015 sont calculées à périmètre constant.

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

Baisse dans les organismes communaux et hausse dans les EPCI à fiscalité propre

Hors contrats aidés, la baisse des effectifs est marquée dans les communes et leurs établissements (- 1,3 %), après + 0,6 % entre 2013 et 2014. À l’opposé, entre 2014 et 2015, le nombre d’agents a augmenté dans les organismes intercommunaux (+ 3,7 %) et plus particulièrement dans les EPCI à fiscalité propre (+ 4,6 %). Ces hausses étaient

de 2,7 % et 4,0 % entre 2013 et 2014.

Les départements et leurs établissements voient leur nombre d’agents se stabiliser après une hausse entre 2013 et 2014 (+ 0,2 %). A *contrario*, le nombre d’agents des régions continue à augmenter (+ 0,5 %), après + 0,4 % entre 2013 et 2014.

Une baisse hors contrats aidés, qui concerne surtout les contractuels

Fin 2015, on compte 1,47 million de fonctionnaires parmi les agents de la fonction publique territoriale (figure 2). Ce nombre correspond à une augmentation de 0,2 % entre 2014 et 2015, après + 1,0 % entre 2013 et 2014. Au sein des fonctionnaires, entre 2014 et 2015, les dynamiques ne sont pas les mêmes selon la catégorie des agents : le nombre d’agents de catégories A et B augmente alors que le nombre d’agents de catégorie C baisse légèrement.

Contrairement aux fonctionnaires, le nombre de contractuels diminue entre 2014 et 2015 (- 2,3 % après + 0,4 % entre 2013 et 2014). Cela est dû à la fois à une baisse des entrées de contractuels dans la fonction publique territoriale (105 500 après 117 800 en 2014) et à une augmentation du nombre de départs (81 500 après 77 000 en 2014).

En parallèle, le nombre de personnes en contrat aidé continue d’augmenter mais à un rythme moins soutenu : + 9,4 % entre 2014 et 2015 après + 19,5 % entre 2013 et 2014.

Figure 2 : évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale selon le statut

	Effectifs 2013	Effectifs 2014	Effectifs 2015	Evolution 2013-2014	Evolution 2014-2015
	en milliers			en %	
Fonctionnaires	1 453,2	1 468,0	1 472,3	1,0	0,2
dont catégorie A	132,2	134,8	137,3	2,0	1,9
catégorie B	206,4	214,4	217,1	3,9	1,3
catégorie C	1 114,1	1 118,0	1 116,8	0,4	-0,1
Contractuels	362,8	364,3	356,0	0,4	-2,3
dont catégorie A	43,9	41,9	42,3	-4,6	1,1
catégorie B	59,1	57,0	54,4	-3,6	-4,5
catégorie C	247,2	254,3	245,4	2,9	-3,5
Autres statuts	62,8	62,4	61,0	-0,6	-2,3
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés (1)	1 878,8	1 894,7	1 889,3	0,8	-0,3
Contrats aidés (2)	72,6	86,8	94,9	19,6	9,4
Ensemble (1) + (2)	1 951,4	1 981,5	1 984,2	1,5	0,1

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Tous statuts, y compris assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

En termes de filières, ce sont les filières culturelle et sportive qui connaissent les baisses d’effectifs les plus marquées (- 1,3 % dans les deux cas - figure 3). Les filières administrative, sociale, technique et d’incendie

et de secours sont également en baisse. À l’inverse, les filières médico-sociale, médico-technique, animation et police municipale voient leurs effectifs augmenter.

Figure 3 : évolution des effectifs dans la fonction publique territoriale selon la filière d'emploi

	Effectifs 2013	Effectifs 2014	Effectifs 2015	Evolution 2013-2014	Evolution 2014-2015
	en milliers			en %	
Administrative	423,9	425,8	423,4	0,4	-0,6
Animation	103,4	113,5	118,4	9,8	4,3
Culturelle	79,9	81,3	80,2	1,8	-1,3
Incendie et secours	39,4	40,0	40,0	1,5	-0,1
Médico-sociale	84,0	84,3	85,5	0,4	1,4
Médico-technique	2,7	2,7	2,8	0,0	5,5
Police municipale	21,9	22,0	22,9	0,5	4,2
Sociale	174,9	176,8	175,4	1,1	-0,8
Sportive	19,6	19,5	19,2	-0,5	-1,3
Technique	848,1	848,4	841,6	0,0	-0,8
Autres cas	18,2	17,9	18,8	-1,6	5,0
Ensemble	1 816,0	1 832,2	1 828,3	0,9	-0,2

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux au 31 décembre. Agents fonctionnaires et contractuels, hors assistants maternels et familiaux et apprentis.

Source : Insee, SIASP.

Pour en savoir plus

[1] « L'emploi dans la fonction publique au 31 décembre 2015 (premiers résultats) », Insee, *Informations Rapides* n° 329, 16 décembre 2016.

[2] « L'emploi dans la fonction publique territoriale en 2013 », Safédine Hama, Sylvie Plantevignes, *BIS* n° 107, décembre 2015.

[3] Site du Département des Études et des Statistiques Locales :

www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales

Source

SIASP : le système d'information sur les agents des services publics est un dispositif commun aux trois versants de la fonction publique. Il est élaboré par l'Insee et repose sur la mobilisation de sources administratives.

Définitions

Emploi principal et emploi secondaire : un agent d'une collectivité territoriale peut exercer un autre emploi dans une autre collectivité, voire à l'extérieur de la fonction publique territoriale. Ce sont le plus souvent des agents contractuels qui sont concernés. Parmi ces différents emplois, l'emploi principal est celui dont la rémunération est la plus élevée, l'autre, ou les autres, sont des emplois secondaires.

Contractuel et autres catégories et statuts : la fonction publique emploie des personnels fonctionnaires civils, des militaires, des personnels contractuels, des agents à statut particulier (assistants maternels et familiaux, apprentis, collaborateurs de cabinet...) et des bénéficiaires de contrats aidés.

Contrat aidé : un contrat aidé est un contrat de travail de droit privé, dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Dans le secteur non marchand, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques (par exemple le contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE).